



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT**



UNION EUROPEENNE

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINEE SA)

UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS-BAD

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICE DE CONSULTANTS - INDIVIDUELS)**

Secteur des Transports

Référence de l'accord des financements : **Prêt FAD N°2100150040294, Don FAD N° : 2100155038320 ; Don FAT N°5900155014352 ; Don Afif (UE) N°5110155000102**
N° d'Identification du projet : **P-Z1-DB0-221**

Référence de l'avis : **N°009C/MITP/AGEROUTE/UGP-BAD/2025 du 06 Aout 2025**

Objet : Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'aménagement de la route Boké-Québo/phase 1/lot2.

Agence d'Exécution : Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD)

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route Boké-Quebo, Phase 1/Lot 2, relatif à la section Dabiss (PK 45+00) - Frontière Guinée Bissau (PK86+00), longue de 41,00 km en territoire guinéen, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces financements pour le paiement du contrat de services d'un consultant individuel pour l'audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet.
2. L'objectif général de l'audit est d'entreprendre un examen du processus et des résultats des activités d'indemnisation des personnes affectées dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage de la route Boké-Québo.
3. Les services prévus au titre de ce contrat sont les suivants :
 - (i) s'assurer de l'application de la réglementation nationale dans la mise en œuvre du PAR ainsi que des Politiques des Bailleurs en matière de réinstallation involontaire notamment la Politique la Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO5) de la Banque Africaine de Développement tel que stipulé dans le rapport du PAR ;
 - (ii) déterminer la pertinence de la mise en œuvre du PAR en tant qu'instrument d'atténuation des impacts sociaux négatifs anticipés du projet ;
 - (iii) ressortir les leçons tirées du processus de mise en œuvre du PAR en tenant compte des points de vue des PAPs sur le processus et les résultats ;
 - (iv) déterminer le succès du processus de réinstallation conduit sur la base d'indicateurs d'inclusion et socioéconomiques avec la restauration des moyens de subsistance des PAP ;
 - (v) vérifier l'adéquation du système de gestion des plaintes établis par le projet avec sa mise en

œuvre.

Les termes de référence peuvent être téléchargés à travers le lien :

https://docs.google.com/document/d/1z2PW1s1hNO3C_vUChTW0ljq-YmFRxw14/edit?usp=sharing&ouid=114104436473695380639&rtpof=true&sd=true

La durée de la mission est de **soixante (60) jours** de prestations.

4. La mission sera mise en œuvre par un consultant individuel spécialisé en réinstallation involontaire et ayant une parfaite connaissance du Système de Sauvegardes Intégré de la Banque, notamment la sauvegarde opérationnelle 5 et des dispositions et normes en matière d'Evaluation Environnementale et sociale en République de Guinée. Le consultant doit avoir une expérience confirmée en élaboration de plans d'action de réinstallation, en mise en œuvre des PAR et en réalisation des audits de mise en œuvre PAR.

Les critères de classement et de sélection du consultant sont :

- ✓ Avoir au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale notamment en Sciences de l'Environnement (Ecologie, Biologie, Foresterie, etc.), Sciences Sociales ou discipline similaire ;
 - ✓ Avoir 10 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et réinstallation involontaire (mise en œuvre de PAR et audit de mise en œuvre de PAR) ;
 - ✓ Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années ;
 - ✓ Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années ;
 - ✓ Avoir au moins trois (03) expériences avérées dans la réalisation des audits de mise en œuvre des plans d'action de réinstallation des personnes affectées par des projets financés par la Banque Africaine de Développement ou tout autre bailleur adoptant des politiques de sauvegardes (Banque mondiale, AFD, BID, BEI, etc.).
 - ✓ Une connaissance des langues parlées dans de la zone d'intervention du projet et la maîtrise parfaite du français (parlé et écrit) seraient des atouts.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », édition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>
6. Les consultant(e)s seront évalué(e)s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

CRITERES	Notes / points
I- QUALIFICATION GENERALE (FORMATION ET EXPERIENCE GENERALE) :	20 Points
a) Formation : Formation universitaire de niveau minimum Bac +5 en Sciences de l'Environnement, sciences sociales ou discipline similaire Modalité d'application : ❖ Inférieur à Bac+5 est égal à zéro ; ❖ Diplôme conforme de Bac+5. « Les candidats n'ayant pas le niveau de formation requis seront éliminés ».	

b) Expérience générale : Avoir cumulé au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et/ou réinstallation involontaire (mise en œuvre de PAR et audit de mise en œuvre de PAR) Modalité d'application : - Dix (10) points pour dix (10) ans d'expérience - Moins de dix (10) ans d'expériences professionnelles, 0 point 2,5 points par année d'expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 points	20
II- EXPERIENCE SPECIFIQUE EN LIEN AVEC LA MISSION	70 Points
2.1 Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR de projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années, prouvées par des attestations de services faits : 20 points (10 points/mission similaire) ; 2.2 Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années, prouvées par des attestations de services faits : 20 points (10 points/mission similaire) 2.3 Avoir au moins trois (03) expériences avérées dans la réalisation des audits de mise en œuvre des plans d'action de réinstallation des personnes affectées projets financés par des institutions financières de développement adoptant des politiques de sauvegardes (BAD, BM, BID, etc.) prouvées par des attestations de services faits : 30 points (10 points/mission similaire).	
III- CONNAISSANCES DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	10
Avoir réalisé ou participé au moins à deux (02) missions dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets (EIES, PGES, PAR, etc.) financés par des institutions financières de développement (BAD, BM, etc.) prouvées par des attestations de services faits	10
Total	100

NB : les qualifications et les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies.

Le score minimum requis pour être présélectionné est de 75 points/100.

Le/la candidat(e) ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure au score minimum ci-dessus sera invité(e) à négocier un contrat. Au cas où des consultant(e)s seront classé(e)s 1er ex-aequo, le/la candidat(e) ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évaluées pour le critère 2.3 sera sélectionné(e).

- Les candidatures seront adressées par mail à : amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn, au plus tard le **02/09/2025 à 09h 30 (heure locale)** et y porter expressément la mention « **du projet d'aménagement de la route Boké-Québo/phase 1/lot2** ».

- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures suivantes : 08h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (Heure

locale soit GMT).

Adresse : Unité de Gestion des projets - BAD, sis à l'immeuble **MISS POKOU**, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée

Contacts : amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

Téléphones : (+224) 628 68 77 37/624 63 19 53

Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Coordonnateur de l'UGP-BAD ;
- Un CV détaillé et signé ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes ;
- Les attestations ou certificats de services faits ;
- Les références des anciens employeurs ;
- Tout autre document jugé pertinent par le candidat.

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français, envoyés par courriel en version PDF aux adresses emails ci-dessus ou déposés la version papier à l'adresse suivante : Unité de Gestion des projets BAD, sis à l'immeuble **MISS POKOU**, Appartement 7A&7B, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée, au plus tard le 02/09/2025 à 09h30 (Heure locale) et y porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt relative au recrutement d'un Consultant Individuel pour l'audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'aménagement de la route Boké-Québo/Phase 1/lot2** ».

Conakry, le 06/08/ 2025



Le Coordonnateur

Amara DIABATE